

VILLE DE



LA ROCHE-EN-ARDENNE

La Roche-en-Ardenne, le 31.07.2026

Me Piérard & Demoulin²
Notaires associés
Avenue de la Toison d'Or, 67
6900 Marche-en-Famenne

V. réf. : 2025-2012/002- FF

N. réf. : JPD/rg/urb/Notaire.

Dossier traité par : Roland Gillet - Tél. : 084/24.40.31

Coût : 50 €

Chers Notaires,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que les biens cadastrés La Roche-en-Ardenne, 1^{ère} Division, Section D, n° 204 K2 P0008 et P0020 sont situés :

- en zone d'habitat au plan de secteur Marche-La Roche.
- en zone d'assainissement collectif au PASH approuvé par AGW le 10.11.2005.
- dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourthes ».
- en bordure d'une voirie asphaltée, équipée en eau et en électricité.
- en zone de centre urbain (densité 4) au Schéma de développement communal entré en vigueur le 05.06.2016.

Un permis d'urbanisme relatif à la construction d'immeubles à appartement a été délivré le 21.11.2018 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.

Pour les autres points, il peut être répondu « néant ».

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Veuillez agréer, Chers Notaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège


Carine Devuyst
Directeur général.


JP Dardenne.
Bourgmestre.